

MES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE !

Les bornes à déchets alimentaires sont collectées chaque semaine par un prestataire de Terre Valserhône l'Interco. Les déchets alimentaires sont ensuite acheminés vers la compostière de Péron, en vue d'une valorisation organique.

Grâce à l'action des bactéries et champignons, ils vont amorcer une première décomposition, puis seront mélangés à du broyat de déchets verts afin de produire un compost de qualité.

Le compost obtenu est ensuite destiné à un usage local, afin d'améliorer la fertilité des sols.

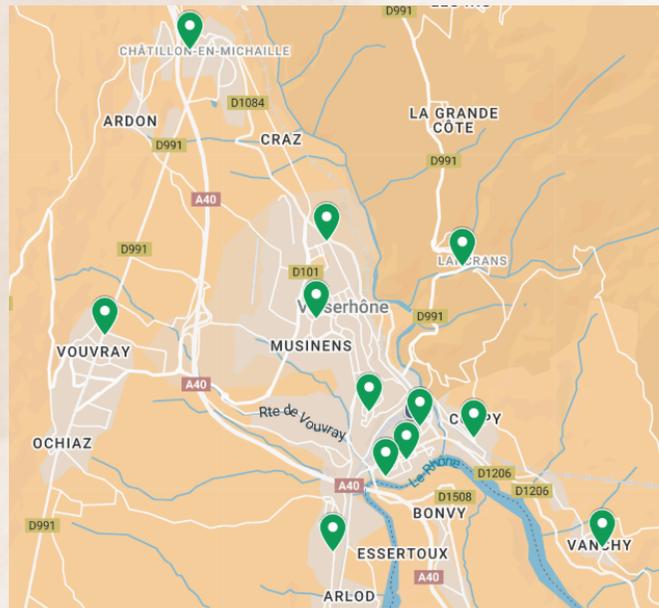


OÙ TROUVER UN POINT DE COLLECTE ?

Les 12 bornes de collecte des déchets alimentaires sont situées sur différents secteurs de la commune de Valserhône :

centre-ville de Bellegarde, Arlod, Beauséjour, Ballon, Vanchy, Crédo, Pierre-Blanche, mais également au centre de Lancrans et Châtillon, ainsi qu'à Vouvray.

Concernant les autres communes du territoire, la mise en place du compostage collectif ou individuel a été privilégiée.



Carte disponible sur : terrevalserhone.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

CONTACT

Chargée de prévention des déchets
 667 rue Santos Dumont 01200 Valserhône
 0800 006 935 (numéro gratuit)
accueilDM@terrevalserhone.fr
terrevalserhone.fr

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

GUIDE DE TRI



Conception : Terre Valserhône l'interco - Impression sur papier recyclé - Imprimerie Gomet 01300 Virgigny - Ne pas jeter sur la voie publique

JE SOUHAITE TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

NOUVEAU

COMMENT FAIRE SI JE N'AI PAS DE JARDIN POUR FAIRE DU COMPOST ?

Au printemps 2025 Terre Valserhône l'Interco poursuit le déploiement du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) et lance une collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire.

12 bornes de collecte, réparties sur la commune de Valserhône, sont ainsi prévues spécialement pour les foyers situés en secteur d'habitat dense, afin de leur permettre de trier leurs déchets alimentaires même en l'absence de jardin ou d'espace vert en pied d'immeuble.

Ce nouveau service, complémentaire au compostage de proximité, s'inscrit dans le cadre de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) en proposant une nouvelle solution de tri à la source des biodéchets.

Pour faciliter le geste de tri, Terre Valserhône l'Interco fournit un bio-seau par foyer volontaire.
Pour l'obtenir, il convient de le réserver sur accueilDM@terrevalserhone.fr

Il sera à récupérer au service déchets ménagers - bâtiment « Pépinière d'entreprises » 667 Rue Santos Dumont - 01200 Valserhône sur présentation d'un justificatif de domicile récent.



COLLECTE MODE D'EMPLOI



Je dépose mes déchets alimentaires dans le bio-seau fourni par TVI



Pas de sac en plastique ni d'emballage, je dépose mes déchets alimentaires directement dans le bio-seau

Je me rends au point de collecte le plus proche de chez moi avec mon bio-seau



Je verse mes déchets alimentaires dans la borne en appuyant sur la pédale pour ouvrir la trappe*



Pour éviter les odeurs, je vide mon bio-seau plusieurs fois par semaine et je le nettoie entre 2 utilisations

*Si la trappe ne s'ouvre pas, je ne force pas. La borne peut être verrouillée pour des raisons techniques. Je vide mes déchets alimentaires dans une autre borne.

MÉMO TRI

“ Avant de jeter, j'évite le gaspillage alimentaire ! ”

Dans la borne de collecte des déchets alimentaires :

✓ JE METS



Préparations de repas

épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs...



Thé et café

marc de café, filtres, dosettes en papier, sachets de thé en papier



Restes de repas

viande, poisson, pain, fromage, restes d'assiette et autres produits alimentaires périmés sans emballage

✗ JE NE METS PAS



Branchages, tontes de gazon, et autres déchets verts, huiles...



Emballages, sacs en plastique (même ceux dits biodégradables ou compostables)...



Litière, cendres, couches, étiquettes de fruits...



À déposer en déchèterie



À trier dans le bac jaune



À jeter aux ordures ménagères

